



Le Maire,

Le Conseil Municipal

Seront heureux de vous accueillir à la cérémonie  
des vœux qui aura lieu :

**Le Samedi 11 Janvier 2025  
À 18 heures, à la salle municipale.**

Un vin d'honneur et la galette des rois seront  
offerts à l'issue de la cérémonie.





Décembre 2024

# Infos municipales

Mairie – 1 Place de la Mairie  
85480 SAINT HILAIRE LE VOUHIS  
Tél. : 02.51.46.84.93 – Fax 02.51.46.99.17  
mail : mairie@sthilaire-levouhis.fr

## 📁 Compte rendu du Conseil Municipal du 9 Décembre 2024

**PRESENTS** : CORNIERE J.L. CHAIGNEAU D. MOREAU L. MAQUIGNON C. METAY C. (arrivée en séance à 20 h 45) SACHOT V. LOUINEAU A. PICARD V. POIRON A. CHACUN B. TEXIER R.

**EXCUSES** : COULON D. (pouvoir à V. SACHOT) GRELAUD S. (pouvoir à R. TEXIER) BOURASSEAU I. (pouvoir à D. CHAIGNEAU)

**ABSENTS** : PRAUD C.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Catherine MAQUIGNON

### 🚦 Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

### 🚦 Décisions du Maire

#### Décisions prises par le Maire suite à la délégation donnée par le Conseil Municipal

Décisions	Entreprises	Montant
Restaurant scolaire - Mise en place d'extincteurs	VPI Eurofeu – Bellevigny	1 185,76 € TTC
Restaurant scolaire et Mairie : plan d'évacuation	VPI Eurofeu – Bellevigny	657,77 € TTC
Achat illuminations de fin d'année	ALTRAD MEFRAN – Florensac (34)	1 166,21 € TTC
Travaux de voirie 2024 – Avenant n° 1	CHARPENTIER TP – L'Oie	- 4 455,00 € TTC
Restaurant scolaire – liaison informatique	SNGE Ouest – La Roche sur Yon	594,00 € TTC
AJOUT		
Maintenance poteaux incendie	SAUR – La Roche sur Yon	345,89 € TTC
Achat étagères réserve sèche restaurant scolaire	PROMOCACH – La Roche sur Yon	1 544,04 € TTC
Analyses suivi sanitaire cantine	Laboratoire de la Vendée – La Roche/Yon	504,12 € TTC

#### Droit de préemption - Décisions prises par le Maire

Désignation et adresse du bien vendu	Décision du Maire
Terrain – 8 Rue du Paviolay	Pas de préemption

### 🚦 Espace de l'Amitié – tarifs 2025

Les tarifs de location de l'Espace de l'Amitié sont fixés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Types de réservation	Utilisateurs Commune				Utilisateurs hors commune			
	Grande salle	Salle du bar avec verres	Cuisine avec vaisselle	Salle de réunion	Grande salle	Salle du bar avec verres	Cuisine avec vaisselle	Salle de réunion
Repas de famille - mariage - banquet (1 jour)	312 €		73.00 €	68.00 €	406.00 €		83.00 €	94.00 €
Repas de famille - mariage - banquet (1 jour)		157.00 €				208.00 €		
Repas de famille - mariage - banquet (2 jours)	573.00 €			68.00 €	707.00 €			94.00 €
Repas de famille - mariage - banquet (2 jours)		416.00 €		68.00 €		573.00 €		94.00 €
Repas de famille - mariage - banquet (Forfait vendredi soir)	58.00 €				58.00 €			
-								
Manifestations organisées par les associations communales	202.00 €			68.00 €				
Vin d'honneur - Réunion, assemblée générale (avec repas)	73.00 €	73.00 €	63.00 €	21.00 €	94.00 €	94.00 €	73.00 €	42.00 €
Réunion, assemblée générale sans repas association locales	0 €	0 €		0 €				
Vente déballage	130.00 €	130.00 €	63.00 €	68.00 €	167.00 €	167.00 €	73.00 €	94.00 €
Forfait Chauffage (du 01.11 au 30.04)	31 € pour 1 jour		52 € pour 2 jours		31 € pour 1 jour		52 € pour 2 jours	
Forfait nettoyage	120.00 €			120.00 €				
Location de la sono	60.00 €			70.00 €				
Location du vidéoprojecteur	30.00 €			50.00 €				
Forfait remplacement vaisselle cassée (par article cassé)	1.00 €			1.00 €				
Réservation non tenue	50 % du prix de la location			50 % du prix de la location				

## 🚩 Cantine et accueil périscolaire – tarifs 2025

Le déficit du service de la cantine s'élève à 52 460,31 € et celui de l'accueil périscolaire s'élève à 12 541,19 € pour l'année scolaire 2023/2024. Ces déficits sont pris en charge par le budget communal.

Les tarifs de la cantine municipale et de l'accueil périscolaire sont fixés comme suit pour l'année 2025 :

### ➔ Cantine municipale :

- Repas Enfant	3,67 €
- Repas majorés	5,48 €
- Repas Adultes	8,36 €

### ➔ Accueil périscolaire

- Forfait ½ heure	1,14 €
- Petit déjeuner – goûter	0,84 €

## Tarifs communaux 2025

### \* Subvention fournitures scolaires

Le montant attribué par élève est porté à 46 € pour l'année 2025.

### \* Cour Bellevue

- \* Vin d'honneur avec utilisation du local technique 20,00 €
- \* Gratuité pour les manifestations associatives

## Tarifs de l'Assainissement Collectif pour l'année 2025

Les tarifs de l'assainissement collectif pour l'année 2025 ont été approuvés lors de la séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2024.

A la demande de Vendée Eau qui va prendre la compétence « Assainissement collectif » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le tarif de la contre-valeur pour redevance Agence de l'Eau « performance des systèmes d'assainissement est fixé comme suit

<b>Contre-valeur pour redevance Agence de l'Eau « performance des systèmes d'assainissement »</b>	0,084 € HT / m3
---	-----------------

Cette contre-valeur se substitue à la redevance « modernisation des réseaux de collecte ».

## Clôture du budget annexe « Assainissement »

En raison du transfert de la compétence « Assainissement collectif » à Vendée Eau au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le budget annexe « Assainissement » sera clôturé au 31 décembre 2024.

## Transfert de la compétence assainissement – Mise à disposition d'un agent communal

Un agent communal assure l'entretien extérieur de la station d'épuration et des postes de relèvement pour une durée de 10 heures par an.

Dans le cadre du transfert de l'assainissement collectif, une convention est conclue avec Vendée Eau pour la mise à disposition de cet agent pour l'année 2025. A compter de 2026, un délégataire sera désigné par Vendée Eau.

## Demande de subvention Familles Rurales – St Martin des Noyers

Une subvention de 660 € est accordée à l'Association Familles Rurales de St Martin des Noyers pour les enfants de Saint Hilaire le Vouhis qui ont utilisé les services du centre de loisirs en 2023.

## Convention portant Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T) d'une partie du domaine public de la commune de Saint Hilaire le Vouhis pour la mise en place et l'entretien d'un dispositif de stationnements vélo sécurisés

Un dispositif de stationnement sécurisé pour les vélos (box) va être installé par la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay au terrain de sports à l'emplacement du modulaire du cabinet infirmier.

Une convention avec la Communauté de Communes est acceptée à cet effet.  
Les modalités d'utilisation de ce box seront précisées ultérieurement.

## + Ressources humaines – Harmonisation de la durée légale du travail au sein de la fonction publique

La délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2001 approuvant le protocole d'accord pour la mise en place de l'aménagement et de la réduction du temps de travail a été retransmise à la Préfecture de la Vendée en 2021.

Afin de se mettre en conformité avec la loi du 6 août 2019, la Commune confirme l'organisation du temps de travail dans la collectivité dans le respect des 1 607 heures suite à la mise en place de la journée de solidarité qui a été instaurée après 2001.

## + Ressources humaines : Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée.

Le contrat groupe d'assurances statutaires conclu avec CNP Assurances en 2022 arrivera à son terme le 31 décembre 2025.

Afin de relancer la procédure de marché à adhésion facultative, pour la passation d'un nouveau contrat groupe avec une prise d'effet au 1er janvier 2026, le Centre de gestion doit engager les démarches dès à présent.

Le Conseil Municipal donne habilitation au Centre de Gestion agissant pour le compte de la collectivité, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## + Agence de Services aux Collectivités Locales – rapport annuel 2023

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport annuel 2023 de l'Agence de Services aux Collectivités Locales.

## + Budget Commune 2025 – Décision modificative n° 1

La décision modificative n° 1 du Budget Commune 2024 est approuvée. Elle concerne des dépenses supplémentaires pour le restaurant scolaire (avenants, révisions des prix, achat de matériels divers : extincteurs, étagères, autolaveuse...) ainsi que les travaux de démoussage des toitures de l'église et de la Mairie à inscrire en fonctionnement au lieu de l'investissement.

## + Questions diverses :

### \* Restaurant scolaire – portes ouvertes

La mise en service du restaurant scolaire devrait avoir lieu au début de l'année 2025. Afin de faire découvrir cet investissement important pour la commune à toute la population, **une porte ouverte aura lieu le Samedi 8 Février à 11 heures**. Cette date reste à confirmer.

### \* Commerce :

#### - API Ma supérette

Le permis de construire a été déposé par API Ma supérette le 6 novembre 2024. L'ouverture de ce futur magasin est prévue pour le mois d'avril 2025.

#### - Projet ouverture du bar

Le futur gérant continue ses démarches pour son projet d'ouverture du bar qui devrait avoir lieu au mois d'avril 2025.



## Infos diverses



A partir du 16 janvier 2025, la commune réalise le recensement de sa population. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir de cette date.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. **Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.**

**Les agents recenseurs chargés de cette opération sont Mme PICARD Marie-Thérèse et Mme BEGUIN Sophie. Elles seront munies d'une carte d'agent recenseur qu'elles vous présenteront.**

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 22 janvier 2025 ? Contactez la Mairie au 02.51.46.84.93

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

- Identifier les besoins notamment en termes d'équipements et notamment de logements.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).

### ↳ Bibliothèque « Au pré des livres »

La bibliothèque est ouverte :

- Le mercredi de 10 heures à 12 heures 30
- Le vendredi de 16 heures à 18 heures
- Le samedi de 10 heures à 12 heures

Mois	Mercredi	Vendredi	Samedi
Janvier			4
	8	10	11
	15	17	18
	22	24	25
	29	31	
Février			1er
	5	7	8
	12	14	15
	19	21	22
	26	28	

## 👉 Un changement important dans la collecte en 2025

Dans le cadre du nouveau contrat de collecte passé avec la société SUEZ, des évolutions auront lieu à partir de début 2025 pour la collecte des ordures ménagères et des emballages.

**Ordures ménagères et emballages le même jour**  
Première nouveauté, les bacs d'ordures ménagères et les sacs jaunes d'emballages seront collectés le même jour.

La collecte aura toujours lieu toutes les deux semaines grâce à des camions comprenant deux compartiments. Il vous suffira donc de sortir votre bac et vos sacs jaunes en même temps. Plus pratique !



**Le 1<sup>er</sup> ramassage simultané des ordures ménagères et des sacs jaunes aura lieu le Lundi 30 Décembre 2024** afin d'éviter un écart de 3 semaines pour la collecte des déchets ménagers. **La collecte suivante aura lieu le Lundi 13 Janvier 2025 aux horaires habituels.**

Un courrier explicatif ainsi que le calendrier de collecte sera transmis à chaque usager.

## 👉 Collecte des coquillages

**Ne jetez pas les coquillages à la poubelle, elles se recyclent !**

Pendant les fêtes de fin d'années, faites un geste pour l'environnement tout en allégeant votre poubelle.

**Les dépôts se font : Atelier municipal – 10, rue de l'Industrie jusqu'au 31 janvier 2025 - Accès libre.**



Une fois collectées, les huîtres seront concassées en éléments fins afin de les rendre assimilables pour les terrains agricoles.

Pour plus d'informations, consultez le site internet [www.scom85.fr](http://www.scom85.fr) ou par téléphone au **02 51 57 11 93**.

## 👉 Recensement – journée défense et citoyenneté

Les jeunes qui atteignent l'âge de 16 ans doivent **OBLIGATOIREMENT** venir se faire recenser auprès des services de la Mairie.

### Qui doit se faire recenser ?

Tous les français âgés de 16 ans, filles et garçons, entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3<sup>ème</sup> mois qui suit l'anniversaire.

### Où se faire recenser ?

A la mairie du domicile, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille.

### Quels sont les effets ?

Le recensement permet à l'administration :



- De convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC)
- Et l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

De plus, l'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

### ↳ Réseau électrique – campagne d'enregistrement de la tension

Chaque hiver, le SyDEV réalise un diagnostic sur le niveau de tension du réseau électrique afin de s'assurer que les usagers se voient délivrer une électricité dont la qualité est conforme aux normes et textes réglementaires.



Ce diagnostic doit être confirmé par la collecte de données réelles, ce qui nécessite soit l'accès aux données du compteur Linky des usagers identifiés, soit la pose d'un appareil de mesure au domicile de ceux-ci.

A cet effet, un technicien d'Omégawatt, bureau d'étude mandaté par le SyDEV contactera prochainement par téléphone les usagers concernés sur la commune.

### ↳ Agenda des manifestations

#### JANVIER

Jeudi 9	Galette des rois	Les Gais Vouraziens
Samedi 11	Vœux du Maire	Commune
Dimanche 26	Jeux vidéo rétro gaming	Bibliothèque
Vendredi 31	Concours de belote	Les Gais Vouraziens

#### FEVRIER

Samedi 8	Speed booking / Thème mardi gras	Bibliothèque
Samedi 15	Concert « Tout schuss »	ARMADA
Vendredi 21	Loto	Les Gais Vouraziens

*Le Maire, Le Conseil Municipal  
et le Personnel Communal vous  
souhaitent de belles fêtes de fin d'année  
et vous présentent leurs meilleurs vœux  
pour l'année 2025*

